



Culpabilités et saisies relatives à des lieux de vente, de garde ou d'élevage de chiens et de chats au Québec

Tableau des condamnations - informations publiques

Source : Anima-Québec

2011

Date et lieu de l'infraction		Type et nombre d'animaux	Infractions, saisies ou sauvetages	Jugement	Amendes et frais
1	16 septembre 2011 Outaouais	Élevage 527 chiens	Transport, soins et hébergement:- ANIMA-Québec- MAPAQ- SPCA de l'Outaouais- HSI - Canada- SPCA de Laurentides-Labelle- SPCA de Montréal- SPA de Québec- SPA de Victoriaville- SPA de Drummondville- SPA de l'Estrie- SPCA du Lac St-Jean- SPA de la Mauricie- SPCA d'Ottawa	Requête en disposition entendue le 24 novembre 2011. Tous les chiens ont été remis à ANIMA-Québec pour adoption. La mise en adoption a été confiée aux SPA-SPCA participantes.	
2	5 avril 2011 Saint-Alphonse de Granby	Élevage 81 chiens	<ol style="list-style-type: none"> 1. Étant propriétaire d'un animal gardé dans un but de vente ou d'élevage, n'a pas maintenu propre le lieu où cet animal était gardé. 2. Étant gardien d'un animal gardé dans un but de vente ou d'élevage, ne s'est pas assuré que l'aménagement ou l'utilisation des installations, ne soit susceptible d'affecter la sécurité ou le bien-être de l'animal. 	Plaidoyer de culpabilité enregistré le 1 ^{er} décembre 2011	Amende : 400 \$ / chef Frais : 134 \$ / chef Total : 1068 \$
3	18 mars 2011 Laferté	Animaux de compagnie 9 chiens et 9 chats	Étant propriétaire d'un animal gardé dans un but de vente ou d'élevage, a compromis sa sécurité ou son bien-être en ne le gardant pas dans un habitat convenable et salubre.	Déclaré coupable lors d'un procès tenu le 6 décembre 2011	Amende : 200 \$ Frais : 67 \$ Total : 267 \$